



REPUBLIQUE D'HAÏT  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION  
DIRECTION DE LA PHARMACIE, DU MÉDICAMENT  
ET DE LA MÉDECINE TRADITIONNELLE  
DPM/MT

## ***TERMES DE REFERENCE***

---

***RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ÉLABORATION  
DE DOCUMENTS STRATÉGIQUES DE GESTION  
DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES INUTILISABLES***

---

MARS2023

## **Contexte**

Dans une démarche de réforme de la chaîne nationale d'approvisionnement et de distribution des produits de santé tel qu'inscrit dans le Plan Directeur Santé 2021-2031, le ministère de la Santé Publique et de la Population entreprend la mise en œuvre de certaines interventions de renforcement ciblant notamment le système de gestion des Produits Pharmaceutiques Inutilisables (PPI). A travers la Direction de la Pharmacie, du Médicament et de la Médecine Traditionnelle, le consultant recherché viendra en appui au MSPP dans l'élaboration de documents stratégiques devant servir de guides aux acteurs intervenant dans la gestion, le traitement et l'élimination des Produits Pharmaceutiques Inutilisables au niveau national.

Par ailleurs, en avril 2021, un Plan Opérationnel de Gestion des PPI a été élaboré, définissant entre autres une planification opérationnelle et un plan de mise en œuvre. Toutefois, ce plan reste à valider car nécessitant de tenir, en totalité, tous les investissements et initiatives entamés par la DPM/MT dans ce sens, depuis 2021.

## **Objectifs de la Consultation**

La présente consultation vise la production de documents normatifs et opérationnels de gestion et d'élimination des produits pharmaceutiques inutilisables générés au niveau institutionnel.

## **Objectifs spécifiques**

Pour cet expert, il s'agira notamment de/d' :

- Finaliser le développement du plan stratégique national de gestion des PPI susmentionné ;
- Elaborer le manuel de procédures de gestion et d'élimination des produits pharmaceutiques inutilisables générés par les structures sanitaires. Ce manuel doit tenir compte des pratiques existantes et à venir sur les mécanismes d'élimination des PPI dans le pays ;
- Elaborer la charte de responsabilités des acteurs logistiques impliqués dans la gestion des PPI.

## **Qualifications et expériences requises**

Ce consultant doit posséder :

- Une expérience avérée dans l'élaboration de documents stratégiques (manuel de procédures, etc.) ;
- Une maîtrise en sciences de la santé ou autres compétences connexes et/ou équivalentes ou spécifiques à cette thématique ;

- Une expérience confirmée dans la gestion des déchets cliniques, médicaux, pharmaceutiques, des déchets de laboratoire, des déchets infectieux et/ou chimiques ;
- Une bonne connaissance de la norme ISO 13.030 et/ou des recommandations de l’OMS en matière de gestion des déchets cliniques, médicaux, pharmaceutiques, des déchets de laboratoire, des déchets infectieux et/ou chimiques ;
- Une bonne capacité de synthèse ;
- Au moins cinq (5) ans d’expérience dans le domaine de gestion des déchets, notamment en milieu hospitalier ;
- Un sens aigu des responsabilités ;
- La capacité de travailler de manière autonome et/ou en équipe ;
- Capacité à travailler rapidement et respecter les échéanciers établis ;
- Une excellente compétence en communication française orale et écrite ;
- La connaissance du créole et du système de santé haïtien, un atout.

### **Livrables**

A l'issue de cette consultance, l'expert en gestion des déchets pharmaceutiques s'engage à fournir la version finalisée et validée par le MSPP, des extraits et documents suivants :

- Plan stratégique national de gestion des PPI ;
- Normes nationales actualisées de gestion des PPI ;
- Manuel de procédures de gestion et d’élimination des PPI ;
- Charte de responsabilités des acteurs de la chaîne nationale d’approvisionnement dans la gestion des PPI.

### **Langue de travail**

Les communications et les rapports devront être produits en français.

### **Lieu de travail**

Port-au-Prince, Haïti ; avec la possibilité de déplacements à travers les départements ciblés.

### **Durée de la consultation**

Cette consultance s'étale sur une période de deux (2) mois, effective dès la signature du contrat.